

**Les dotations sont désormais connues** dans la plupart des établissements et se traduisent par une augmentation sensible des heures supplémentaires, de nombreuses suppressions de postes.

Dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), de nouvelles suppressions sont programmées, de l'ordre de 20.000 emplois par an dans l'Education Nationale ; le ministre prépare une réforme des lycées fondée sur la diminution des horaires et des voies de formation, la réforme de l'enseignement professionnel ayant constitué une première étape.

Quant au **rapport Pochard**, loin de remplir sa mission de réflexion sur la revalorisation du métier enseignant, il propose une annualisation des services, l'affaiblissement des statuts, le développement de la bivalence et du pouvoir des chefs d'établissement, la mise en concurrence des établissements et l'extension des missions des enseignants négligeant l'ensemble de l'équipe éducative.

Le SNES a immédiatement proposé aux organisations du second degré de se réunir en intersyndicale afin de confronter les analyses et discuter des possibilités d'action commune. Si la question des dotations horaires suscite un mécontentement généralisé, des divergences apparaissent clairement sur la conception du métier, les pistes de revalorisation du métier enseignant et la réforme des voies de formation.

C'est la raison pour laquelle certaines organisations ne se sont pas associées à l'action de l'intersyndicale du second degré ( SNES, SNEP, SNUEP, SNFOLC, UNSEN-CGT, Sud-Education) prévue le 18 mars.

**Face aux attaques du gouvernement contre le système éducatif et ses personnels, particulièrement dans le second degré, c'est l'expression et la mobilisation de l'ensemble de la profession qui sera décisive.**

**A cet effet, le SNES propose de développer les actions, dans le cadre d'un plan national, sur l'ensemble de l'année :**

➤ **poursuivre et amplifier les actions d'établissements (refus des DGH, refus collectifs des heures supplémentaires, interventions lors des conseils de classe...),**

➤ **participer massivement à la grève du mardi 18 mars dans le cadre de l'intersyndicale de second degré**

➤ **manifester en nombre devant le rectorat à 14h30,**

➤ **mettre en débat les suites et un nouveau rendez-vous national, faire converger l'ensemble des partenaires du système éducatif dans une manifestation à caractère national le week-end du 17 mai.**

C'est par le rapport de forces créé et l'ampleur des mobilisations que nous parviendrons à faire bouger le gouvernement.



## **Le tribunal, à la demande du SNES, a condamné le site « note2be »**

### **Communiqué commun SNES SNEP**

Site « note2be » : Le SNES, le SNEP et la FSU marquent un point décisif

Sur la demande du SNES, du SNEP, de la FSU et d'une cinquantaine d'enseignants, le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris vient d'enjoindre à la société éditrice « *de suspendre sur le site note2be.com l'utilisation de données nominatives d'enseignants aux fins de leur notation et leur traitement, ainsi que leur affichage sur les pages du site* », y compris le forum de discussion. Tous les demandeurs obtiennent en outre la condamnation de celle-ci à leur verser la somme symbolique d'un euro au titre de dommages et intérêts, sans compter sa condamnation à leur rembourser les frais de procédure. La société se voit contrainte d'exécuter la décision du juge sous astreinte d'une durée de trois semaines et d'un montant de 1.000 euros par infraction et jour de retard.

Le SNES, la FSU et le SNEP se félicitent de cette décision qui fait droit à leurs conclusions et qui valide leurs arguments. La notation et l'évaluation des fonctionnaires relèvent des prérogatives de l'Etat et doivent reposer sur des critères précis, connus et en rapport avec les objectifs pédagogiques définis par l'Etat. Elle ne peut être l'objet d'une procédure anonyme, permettant par le truchement d'une société commerciale, à des élèves mais également à toute autre personne, de mettre des appréciations et des notes sur la base de ressentis, cela, de surcroît au mépris de la vie privée des enseignants et de la loi informatique et liberté.

La profession enseignante, grâce au SNES, au SNEP et la FSU, est ainsi rétablie dans sa dignité.

---

### **Affaire de la « giffle »**

Continuez à signer la pétition SNES-FSU de soutien au collègue de Berlaimont (académie de Lille).

Retournez ces pétitions à la section académique avant le 20 mars pour envoi au SNES de Lille, le jugement du collègue étant prévu le 27 mars.

Le 27 mars, décidez d'initiatives locales d'expression de soutien (prise de parole, réunions, rassemblements,...).

**Participez massivement à la grève du mardi 18 mars dans le cadre de l'intersyndicale du second degré.**

**Manifestez en nombre devant le rectorat à 14h30.**

